

Communiqué

Bureau des affaires compensatoires à Berne : optimalisation de la collaboration entre armasuisse et l'industrie

Déposé par Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Date de dépôt 15.12.2009

Texte déposé

Le 15 décembre 2009, armasuisse, Swissmem et le Groupe Romand pour le Matériel de Défense et de Sécurité (GRPM) ont signé à Berne un contrat de mandat concernant un Bureau des affaires compensatoires, à Berne. La création de ce bureau sert à optimiser la collaboration et la coordination entre armasuisse et l'industrie pour la réalisation des affaires compensatoires. Les affaires compensatoires, également appelées Offset ou participation industrielle, sont toutes les catégories d'affaires de compensation réalisées dans le cadre d'acquisitions d'armements à l'étranger.

Ce bureau, qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2010 avec Albert Gaide (représentant Swissmem) et Giovanni Giunta (représentant GRPM), poursuit trois objectifs principaux ; ce sont les contacts avec les fournisseurs qui ont pris des engagements de compensation, la vérification de la validité des affaires compensatoires et le contrôle de leur prise en compte. A cet effet, des activités seront déployées et des manifestations organisées pour établir des contacts et expliquer précisément le fonctionnement des affaires compensatoires.

Le Conseil fédéral a constaté en 2008 la nécessité d'optimiser les processus relatifs aux affaires compensatoires. Des mesures sont maintenant prises sur la base de la nouvelle politique 2010 en matière d'affaires compensatoires, notamment en créant un Bureau des affaires compensatoires.

Le Bureau des affaires compensatoires examinera sur mandat d'armasuisse les différents programmes d'affaires compensatoires dans le but d'obtenir pour l'industrie suisse la possibilité de réaliser des affaires du plus haut niveau qualitatif possible et de garantir la rentabilité de l'exécution des engagements pris. Un autre objectif est l'obtention de la transparence pour tous les milieux intéressés (industrie, administration et politique) et, ainsi, la possibilité de suivre concrètement ces affaires.

Les coûts du bureau sont financés au moyen de contributions des bénéficiaires de la participation industrielle (0,1 % de la valeur reconnue de l'affaire compensatoire) ; les fonds sont gérés à titre fiduciaire par le Centre Patronal Berne. **Ce bureau représente également le premier projet PPP (Public Private Partnership) du DDPS pour la gestion conjointe d'une responsabilité publique en collaboration avec des particuliers, tandis que le contrôle demeure dans les mains publics.**

Qu'est-ce qu'une affaire compensatoire ?

Les affaires compensatoires directes sont avant tout des affaires en lien direct avec l'acquisition d'un armement précis. Elles sont mises en oeuvre quand elles permettent d'acquérir des capacités ou du savoir-faire débouchant sur une autonomie aussi large que possible pour la maintenance, pour le maintien de la valeur de combat et pour la modernisation d'un système, et quand elles contribuent à la montée en puissance de l'armée et des capacités-clés de l'industrie importantes pour la sécurité et pour l'armement.

Les affaires compensatoires indirectes ne sont pas directement liées à l'acquisition d'un armement précis. Ce genre de participation industrielle concerne avant tout des mandats à l'industrie, des activités de financement importantes pour les affaires compensatoires, des transferts de technologie, des développements communs, ou encore des actions contribuant au marketing et à la vente. Il s'agit d'un complément aux affaires compensatoires directes, le montant de la compensation correspondant toujours aux 100 % de la valeur de la commande au fournisseur étranger. Les affaires compensatoires indirectes représentent généralement des montants notablement plus élevés que les affaires compensatoires directes.

Renseignements :

Kaj-Gunnar Sievert
Chef de la communication d'armasuisse
031 324 62 47